



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel.

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation

DANS CE CADRE	Académie :	Session :	
	Examen ou concours :	Série* :	
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :	
	Épreuve/sous-épreuve :		
	NOM :		
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	N° du candidat	<input type="text"/>	
Prénoms :			
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)		
NE RIEN ÉCRIRE	Examen	Série* :	
	Spécialité/option :		
	Repère de l'épreuve :		
	Épreuve/sous-épreuve :		
	Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.		

B.E.P. « Métiers de la restauration et de l'hôtellerie »

E.P.3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière

	Barème	Points
1 ^{ère} partie : Droit usuel	6	
2 ^{ème} partie : Économie	9	
3 ^{ème} partie : Opérations commerciales	14	
4 ^{ème} partie : Droit social	11	
TOTAL	40	
NOTE	20	

La page 1 et les documents A, B, C et D sont à rendre agrafés

Matériel autorisé

- Plan comptable hôtelier
- Calculatrice autonome sans imprimante

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES METIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HOTELLERIE	Session 2010
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière		
Durée : 01 h00	Coefficient : 2	SUJET S 1/11

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE PARTIE

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE :

Restaurant « Le Bec Fin »

47 rue de la Paix
25000 Besançon

Tél : 03.81.64.58.23
Internet : www.lebecfin.fr
Contact : lebecfin@entreprise.fr

RCS : Besançon B125 685 231

S.A.R.L. au capital de 26 000 €

Gérant : M. Delacolpin

Vous devez traiter les parties suivantes :

- 1^{ère} partie : Droit usuel
- 2^{ème} partie : Économie
- 3^{ème} partie : Opérations commerciales
- 4^{ème} partie : Droit social

Remarque : toutes les parties sont indépendantes.

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE	Épreuve : EP3	S.2010	S 2/11
--------------------------	--	----------------------	--------	--------

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE PARTIE

Vous êtes en stage dans le restaurant « Le Bec Fin » à Besançon, sous la responsabilité de Monsieur DELACOLPIN.

1^{ère} partie : Organisation judiciaire

M. DELACOLPIN vous demande de lui indiquer quels tribunaux sont compétents pour différents litiges dans lesquels l'entreprise est impliquée.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de vos connaissances et de l'Annexe 1, complétez le Document A.

2^{ème} partie : Économie

M. DELACOLPIN vous demande d'étudier les articles concernant la baisse de la TVA dans le secteur de l'hôtellerie.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de vos connaissances et des Annexes 2 et 3, répondez aux questions du Document B.

3^{ème} partie : Opérations commerciales

Suite à la prestation servie au comité d'entreprise de la S.A GRIMBERT, Monsieur DELACOLPIN vous demande de rédiger la facture.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de vos connaissances et de l'Annexe 4, complétez le Document C.

4^{ème} partie : Droit social

M. DELACOLPIN souhaite embaucher un cuisinier, il vous demande d'étudier l'annonce en vue de préparer les entretiens.

TRAVAIL À FAIRE

À partir de vos connaissances et de l'Annexe 5, complétez le Document D.

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE	Épreuve : EP3	S.2010	S 3/11
--------------------------	--	----------------------	--------	--------

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE PARTIE

1^{ère} partie : Droit usuel

Annexe 1 : La compétence des tribunaux

*Le tribunal d'instance juge la plupart des petits litiges civils de la vie quotidienne. Ce tribunal juge toutes les affaires civiles pour lesquelles la demande porte sur des sommes inférieures ou égales à 10 000 euros : litiges liés aux accidents de la circulation, conflits relatifs au paiement des charges de copropriété, dettes impayées, livraisons non conformes, travaux mal exécutés, demandes de dommages et intérêts ou de remboursement d'un produit ou d'un service....

* Le tribunal de grande instance juge les conflits entre particuliers (affaires civiles) portant sur des sommes supérieures à 10 000 euros et les litiges concernant, quel que soit le montant de la demande, la famille (mariage, divorce, adoption, successions), les saisies immobilières, les brevets d'invention, les marques et la dissolution des associations.

* Le tribunal correctionnel juge les délits (comme le vol, l'escroquerie, l'abus de confiance ou les coups et blessures graves). Les faits sont punis d'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans et/ou d'une amende variable selon leur gravité.

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE	Épreuve : EP3	S.2010	S 4/11
--------------------------	--	----------------------	--------	--------

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE PARTIE

2^{ème} partie : Économie

Annexe 2

La baisse de la TVA dans le secteur de l'hôtellerie

Qui est concerné par la baisse de la TVA ?

Tous les acteurs du secteur de la restauration commerciale (restauration traditionnelle, rapide, bistrot et cafés) bénéficieront de la baisse de la TVA de 19,6 % à 5,5 % à partir du 1^{er} juillet 2009.

Quels produits sont concernés par la baisse de la TVA ?

Les solides (nourriture), y compris les recettes incluant du vin (coq au vin,...), de la bière (choucroute,...) et les boissons non alcoolisées (sodas, jus de fruits, eaux minérales, cafés, thés, infusions,...).

Quelles sont les exceptions ?

Les boissons alcoolisées (y compris les cocktails à base d'alcool) restent à 19,60 %.

Comment se matérialisera la baisse des prix ?

La restauration traditionnelle s'engage à répercuter intégralement la baisse de la TVA sur au moins 7 des 10 produits suivants : une entrée, un plat chaud (viande ou poisson), un plat du jour, un dessert, un menu entrée-plat, un menu plat-dessert, un menu enfant, un jus de fruit ou soda, une eau minérale, une boisson chaude (café, thé ou infusion).

Les cafetiers et limonadiers s'engagent à répercuter intégralement la baisse de la TVA sur le prix du café, du thé et d'une boisson fraîche (au comptoir ou en salle).

Comment identifier les produits bénéficiant de la baisse de TVA ?

Les restaurateurs devront identifier de façon visible et lisible, à l'extérieur et à l'intérieur de leur établissement, les produits ayant bénéficié de la baisse intégrale de la TVA.

À l'extérieur, ils afficheront un panneau « La TVA baisse, les prix aussi », mis à leur disposition par les organisations signataires.

À l'intérieur, ils indiqueront la baisse de la TVA par des prix barrés ou apposeront un astérisque sur les cartes et menus avec la mention « Ce produit bénéficie de la baisse intégrale de la TVA ».

Extrait du site Métro (Juillet 2009)

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE	Épreuve : EP3	S.2010	S 5/11
--------------------------	--	----------------------	--------	--------

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE PARTIE

2^{ème} partie : Économie (suite)

Annexe 3 : La baisse de la TVA - réactions

Extraits d'articles de « l'hôtellerie » du 14 mai 2009 : après l'annonce de la baisse de la TVA au 1^{er} juillet, quelle va être votre priorité ?

M.X Metz (57) :

"Il y a plusieurs pistes, mais ma priorité sera de faire de la trésorerie. Je pense aussi à faire passer un salarié à plein temps et proposer aux clients des produits plus nobles pour le même prix et pourquoi pas accorder des primes et augmenter les salaires de mon personnel. "

M. Y Cahusac sur Vère (81)

"On ne va pas changer grand chose car nous n'avons pas augmenté nos prix depuis un an. Nous allons étoffer nos menus avec un plus grand choix de produits et pour certains un plat en plus. Côté personnel, nous avons déjà engagé un cuisinier et un serveur en février. "

M. Z Albi (81)

"La baisse de la TVA nous donne un second souffle .Il faut que les restaurateurs profitent de cette mesure pour soigner leurs clients en leur proposant davantage de produits de qualité en défendant les producteurs de proximité même si leurs prix sont 10 % plus élevés. "

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE	Épreuve : EP3	S.2010	S 6/11
--------------------------	--	----------------------	--------	--------

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE PARTIE

3^{ème} partie : Opérations commerciales

Annexe 4 : La facturation

Le restaurant « Le Bec Fin » doit facturer au comité d'entreprise de la SA GRIMBERT :

- 40 repas à 23,00 €
- 27 cafés à 2,10 €
- 11 bouteilles de vin à 26,50 €

Il accorde une remise de 10 % sur le vin

Rappel : le taux de TVA appliqué sur la nourriture et les boissons non alcoolisées est de 5,50 %, celui sur les boissons alcoolisées de 19,60 %.

4^{ème} partie : Droit social

Annexe 5 : Annonce

Restaurant « Le Bec fin » à Besançon cherche cuisinier en CDI, disponible dès le 1^{er} juillet 2010.

Période d'essai : 1 mois

Rémunération brute : 1 600 €

Contacteur M. Delacolpin au 03.81.64.58.23 ou
lebecfin@entreprise.fr

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE	Épreuve : EP3	S.2010	S 7/11
--------------------------	--	----------------------	--------	--------

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE PARTIE

1^{ère} partie : Droit usuel

Document A : La compétence des tribunaux

Pour chacune des situations décrites dans le tableau ci-dessous, précisez le tribunal compétent, sa juridiction et justifiez votre réponse .

Situations	Tribunal compétent	Juridiction (civile ou pénale)	Justification de la réponse
L'entreprise « Le Bec Fin » est en litige avec son voisin à propos d'une haie de séparation (montant du préjudice estimé à 850,00 €)			
Cinq clients sont partis sans régler leur note d'un montant de 210,00 €.			
La terrasse de l'entreprise « Le Bec Fin » a subi des dégâts suite à un accident involontaire de la circulation. (montant du préjudice estimé à 19 000,00 €)			

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE	Épreuve : EP3	S.2010	S 8/11
--------------------------	--	----------------------	--------	--------

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE PARTIE

2^{ème} partie : Économie

Document B : La baisse de la TVA

2.1 Indiquez quels établissements sont concernés par la baisse de la TVA .

2.2 Citez les produits exclus de cette mesure .

2.3 Précisez l'engagement pris par les cafetiers et limonadiers .

2.4 Déterminez l'action que doivent entreprendre les restaurateurs pour rendre visible et lisible l'application de la baisse de la T.V.A. .

2.5 Donnez trois mesures qui peuvent être prises par les restaurateurs suite à la baisse de la TVA :

-

-

-

Code examen :
5133403

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET
SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE

Épreuve : **EP3**

S.2010

S 9/11

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE PARTIE

3^{ème} partie : Opérations commerciales

Document C : La facturation

Restaurant « Le Bec Fin »

47 rue de la Paix

25000 Besançon

SARL au capital de 26 000 €

RCS Besançon B 125 685 231

Contacts : lebecfin@entreprise.fr

Comité d'établissement

SA GRIMBERT

8 chemin des Vignes

39600 Arbois

FACTURE DOIT

DATE DE FACTURE : 15 juin 2010

FACTURE N° : 06/1253

Désignation	Qté	Prix unitaire brut H.T.	Taux remise	Prix unitaire net H.T.	Taux TVA	Montant H.T.
Détail de la TVA						
Montant H.T.		Taux		Montant TVA		
		5,50 %				
		19,60 %				

Date de paiement : 20 juin 2010
Mode de paiement : Chèque ou virement
Conditions d'escompte : aucune
Taux des pénalités de retard : 1,50 %

Total H.T.	
Total net H.T.	
Total TVA	
Total T.T.C.	
Net à payer	

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE	Épreuve : EP3	S.2010	S 10/11
--------------------------	--	----------------------	--------	---------

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE PARTIE

4^{ème} partie : Droit social

Document D

4.1 Indiquez la signification du sigle « CDI » .

4.2 Citez 2 autres types de contrat de travail.

-
-

4.3 Si, deux semaines après la signature de ce CDI, le salarié décide de quitter l'entreprise, indiquez ce que l'employeur devra lui payer.

4.4 Dites si la rémunération proposée dans l'annonce correspond au salaire réellement perçu par le salarié. Justifiez votre réponse.

4.5 Précisez les avantages en nature dont le salarié pourra bénéficier en plus de son salaire de base.

-
-

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE HOTELIERE	Épreuve : EP3	S.2010	S 11/11
--------------------------	--	----------------------	--------	---------